

Circulaire N° 17 du Tribunal fédéral

concernant le mode de réalisation en faillite des parts de copropriété et de propriété commune.

Une erreur s'est glissée dans le texte de la circulaire n° 17 publiée dans le n° 15 de la Feuille fédérale du 14 avril 1926. Page 553, lignes 9 et 10, au lieu des chiffres 646—651 lire 652—654.

12 mai 1926.

Chancellerie du Tribunal fédéral.

Mise au concours de travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions

PLACES.

Branches de service. S'adresser à	Place vacante	Traitement Fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Département fédéral de l'intérieur. (Président du Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich.)	Chaire de littérature et langue française.		7 juin 1926 [3].	Pour tous renseignements concernant les conditions de concours, le traitement, etc. s'adresser au président du Conseil de l'Ecole.
Entrée en fonctions : 1 ^{er} octobre 1926.				
(Président du Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich.)	Chaire de construction de machines (en particulier : hydraulique, turbines hydrauliques et usines hydrauliques).		7 juin 1926 [3].	Pour tous renseignements concernant les conditions de concours, le traitement, etc. s'adresser au président du Conseil de l'Ecole.
Entrée en fonctions : 1 ^{er} octobre 1926.				
(Président du Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich.)	Chef de la section II (liants, pierre naturelle et artificielle) du laboratoire d'essai des matériaux.	4200 à 7300 plus les allocations de renchérissement.	7 juin 1926 [3].	Etudes académiques complètes; expériences pratiques dans le domaine des constructions en maçonnerie, béton et béton armé.
La place est provisoirement occupée.				

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1926
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	20
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.05.1926
Date	
Data	
Seite	721-723
Page	
Pagina	
Ref. No	10 084 644

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.
Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses.
Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.